

Nous devons en payer les frais, et si le Gouvernement laisse continuer cette colonisation pêle-mêle dans l'Ouest canadien, les mêmes conditions surgiront de nouveau. Il faudra construire, à grands frais, des chemins de fer, de grandes routes, des églises, des écoles, bref, tout ce qui se rattache à la colonisation, et il vaudrait mieux la cantonner dans les districts où il existe déjà des chemins de fer ou bien là où leur construction serait possible dans un délai raisonnable, afin que les colons aient l'espoir de réussir.

L'hon. M. MEIGHEN: L'honorable député demande l'abolition du système des homesteads?

M. CAHILL: Je ne veux pas qu'on abolisse le système des homesteads et le ministre le sait. Pourquoi donc tente-t-il de m'attribuer ces paroles? Je ne veux pas que les homesteads soient ainsi disséminés sans ordre par tout le pays, comme on l'a fait par le passé. Je ne blâme ni le ministre ni le Gouvernement pour les errements du passé à cet égard, mais on a tort de permettre aux colons de s'établir dans toutes les parties du pays où il existe des terres domaniales, et je demande au ministre s'il a l'intention d'agir plus judicieusement à l'avenir, au sujet des endroits où il permet aux colons de choisir un homestead.

Si l'on consacre annuellement 700,000 dollars aux arpentages, il faut qu'il y ait des terres à arpenter. Ce soir, le ministre m'a dit que ce crédit était affecté aux besoins des homesteads. Il devrait assurément y avoir dans cette région à laquelle nous affectons ces 700,000 dollars, des terres qui se prêteraient mieux à la colonisation que dans d'autres régions, comme, par exemple, celles qui sont déjà desservies par des chemins de fer ou bien celles où des chemins de fer pourraient être facilement construits. Je demande tout simplement qu'on n'ouvre pas le nord du Canada à la colonisation, quand on peut établir des colons sur des terres dans des régions déjà desservies par des voies ferrées, ou bien où l'on pourrait en construire. Je ne demande nullement l'abolition du système des homesteads.

L'hon. M. MEIGHEN: A mon avis, c'est en pure perte que l'honorable député se livre à cette colère. Je pensais qu'il préconisait réellement l'abolition des homesteads. Par le passé, il a préconisé nombre d'autres réformes, bien moins légitimes que l'abolition du système des homesteads. J'allais souscrire à sa thèse, du moins, jus-

qu'au point de dire qu'il y a d'excellentes raisons qui militent en faveur de la réforme qu'il préconise. Il y a, naturellement, nombre d'arguments qu'on pourrait formuler à l'appui de la thèse contraire. J'ai étudié la question assez à fond et je connais les abus dont parle l'honorable député; mais je me demande où un colon pourrait bien choisir un homestead, si ce n'est dans une nouvelle région. Il ne serait guère utile de s'occuper de homesteads, si l'on ferme aux colons le seul territoire où ils puissent acquérir des biens de famille, c'est-à-dire les terres éloignées, puisque le reste est tout réservé pour l'inscription des soldats. L'honorable député a donc réellement demandé l'abolition du système des homesteads, en général, du moins; et l'on pourrait alléguer nombre de raisons à l'appui de cette thèse, et après avoir fait un examen assez approfondi de la situation, j'en suis venu à la conclusion que l'opinion de ceux qui sont le plus près des terrains à homesteads, ceux qui devraient être les plus intéressés et les plus aptes à en juger, était défavorable à l'abolition du système des homesteads, pour le moment, du moins. Il est bien vrai que le principe consacré par le système des homesteads implique l'obligation de construire des chemins de fer au bénéfice des colons qui prennent des homesteads, et il en est peut-être résulté qu'on a construit certains chemins de fer dont la construction aurait pu être ajournée. Mais c'est bien à tort que l'honorable député prétend que, par suite de l'adoption de ce système des homesteads, il existe aujourd'hui 10,000 milles de voie ferrée desservant des territoires qui ne se prêtent pas à la culture. Cela tient à une toute autre cause, qui remonte à plusieurs années dans l'histoire du Canada, que l'honorable député ne connaît peut-être pas familièrement. Mais là où les chemins de fer suivent les occupants de homesteads, ils pénètrent dans de bons territoires, non pas en territoire non colonisé. Il est vrai qu'il faut souvent construire des chemins de fer avant que le pays soit suffisamment colonisé et plus tôt qu'il n'eût été nécessaire, sans cela, et avant que l'exploitation d'un chemin de fer ne soit lucrative. Ce n'est pas le système des homesteads qui amène des chemins de fer dans un territoire stérile ou rocailleux; c'est la mauvaise politique. Ainsi, encore qu'il soit peut-être trop tôt pour abolir le régime des homesteads, il y a cependant d'excellentes raisons qui militent contre le système qui tend à permettre la perpétuation de ce régime de homesteads. Pour le moment, je n'ai pas l'intention de propo-